

SÉANCE DU 6 MARS 2019

---

DÉCISION N° 2019 / 50 / CONF CONSENSUS PARIS / 1

---

**DEMANDE DE SUIVI ET DE CONSEIL MÉTHODOLOGIQUE  
CONFÉRENCES DE CONSENSUS DE LA VILLE DE PARIS DANS LE CADRE  
DU GRAND DÉBAT NATIONAL**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L121-1, conférant à la Commission nationale du débat public une mission de conseil aux autorités compétentes et aux maîtres d'ouvrage sur toutes les questions relatives à la participation du public tout au long de l'élaboration d'un projet, plan ou programme,
- vu le formulaire de saisine en date du 22 février 2019, établi par Madame Pauline VÉRON, Adjointe à la Maire de Paris, demandant conseil et expertise à la CNDP dans le cadre des conférences de consensus mises en place par la Ville de Paris pour le Grand débat national,

après en avoir délibéré,

**DÉCIDE:**

**Article unique :**

La Commission désigne Madame Ilaria CASILLO pour une mission de suivi et de conseil méthodologique auprès de la Ville de Paris afin de l'accompagner tout au long de la démarche des Conférences de consensus mises en place par la Ville de Paris pour le Grand débat national.

La Présidente



Chantal JOUANNO